

La COVADIS

15 novembre 2011

Pascal Gérard : DREAL Pays de la Loire / SCTE/DSIT

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Définition

- **La COVADIS, Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée**
 - est une commission interministérielle mise en place par le MEDDTL et le MAAPRAT
 - pour standardiser leurs données géographiques les plus fréquemment utilisées dans leurs métiers.
 - Génération de '*géostandards*'
- **La COVADIS inscrit son action en cohérence avec la directive INSPIRE**



Les origines de la COVADIS

Un constat

- Des données géographiques souvent définies et présentées de façon différentes d'un département ou d'une région à l'autre
- Des données géographiques difficiles à agréger aux niveaux régional et national
- Une hétérogénéité des données dommageable à une publication sur Internet

Un contexte interministériel

Afin de faciliter, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, la mise en place des DDEA puis des directions départementales interministérielles, les ministères sont conduits à faire converger leurs méthodes et outils relatifs à l'information géographique

Un contexte européen incitatif

Plusieurs directives européennes demandent aux autorités publiques des États membres de cataloguer, standardiser et diffuser largement leurs données publiques. C'est un des objectifs de la directive INSPIRE qui concerne les données géographiques numériques se rapportant à l'environnement

Les objectifs de la COVADIS

Un enjeu... Améliorer notre maîtrise collective de l'information géographique

Des besoins... Disposer de données de qualité, harmonisées sur l'ensemble des territoires au service de la connaissance et de l'aménagement des territoires, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques

... Une réponse : la COVADIS

La COmmission de VALidation des Données pour l'Information Spatialisée est une commission commune mise en place par le MEEDDAT et le MAP pour standardiser leurs données géographiques en accord avec les directions d'administration centrale concernées et en étroite collaboration avec les services déconcentrés
Elle a été créée le 1^{er} aout 2008
par une décision des secrétaires généraux des deux ministères

- 2011 : ouverture ministères de l'intérieur (MIOMCTI) et de la culture

Utilisation de la COVADIS

Quelles données ? Toute donnée numérique faisant directement ou indirectement référence à un lieu ou une zone géographique et susceptible d'être publiée ou utilisée par plusieurs services

Quelle portée ? Les standards de données adoptés par la COVADIS s'imposent aux services utilisateurs avec l'appui de la direction d'administration centrale concernée

Qui peut saisir la COVADIS ?

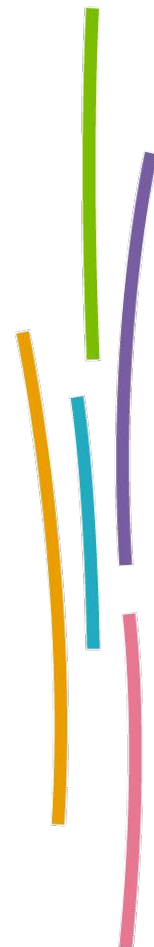
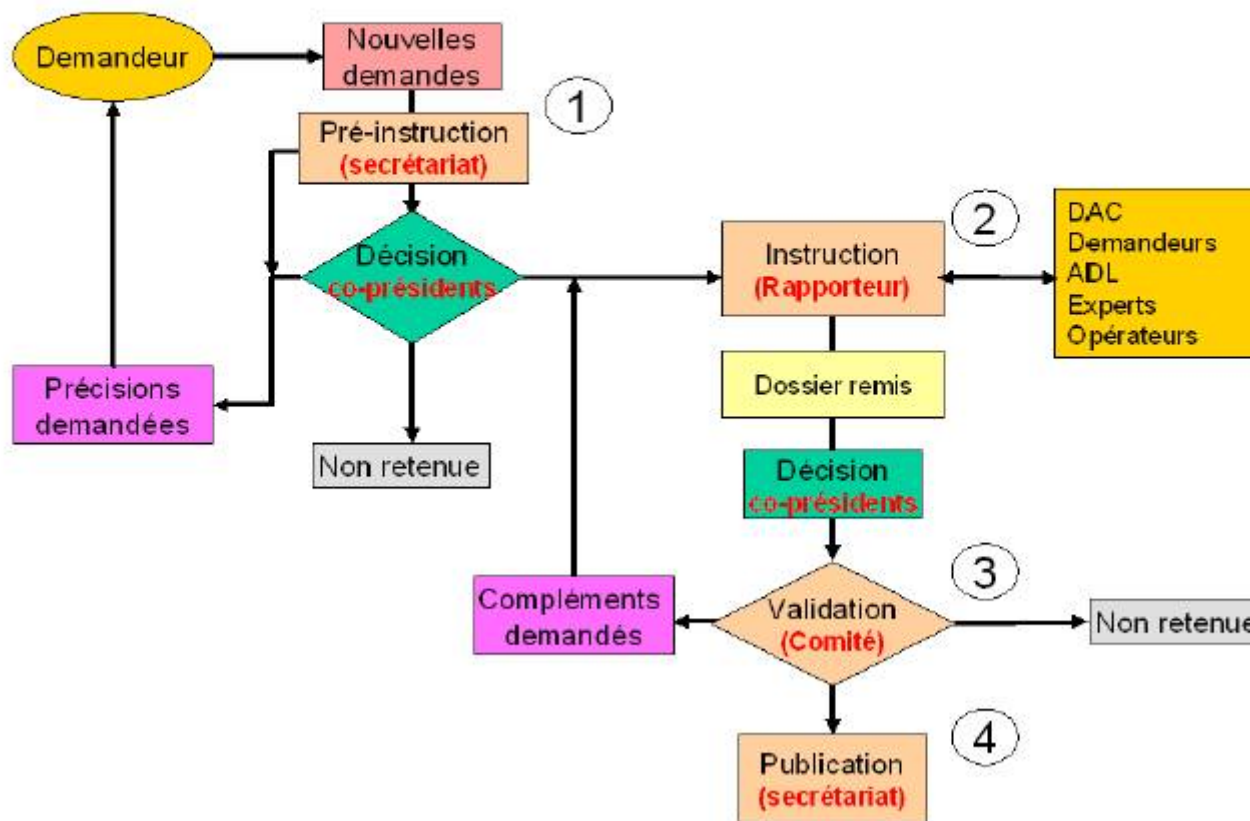
- Un service déconcentré de l'un des deux ministères
- Une direction d'administration centrale
- La maîtrise d'ouvrage d'une application informatique nationale
- Un établissement public rattaché à l'un des deux ministères

Comment ? En s'adressant à son secrétariat permanent
COVADIS.secretariat@developpement-durable.gouv.fr

En savoir plus ? Extranet :
<http://extranet.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr>
Identifiant / Mot de Passe : geoinfo / geoinfo

Le processus de standardisation

1. la pré-instruction ;
2. l'instruction ;
3. la validation par la COVADIS ;
4. la publication du standard de données approuvé.



Bilan et orientations COVADIS

- **Bilan 2010**

- 10 standards validés : éolien, PLU, aire captage, bruit aérien ...
- 7 en instruction : ANT, zonages eau ...

- **Pré-bilan 2011**

- Partenariat ONEMA
- Élargissement MIOCTI et CULTURE

- **Orientations 2012**

- Analyse des standards INSPIRE (liaison groupe de suivi INSPIRE)
- Technique : fournir des gabarits et schéma de règles pour faciliter catalogage et validation des données

